

DÉLIBÉRATION
du Conseil d'Administration de l'Université de Bretagne-Sud

SÉANCE du 26 février 2016

Délibération n° 08-2016

Suite à un détournement de fonds en 2003, un ancien agent de l'Université a été condamné à rembourser les sommes détournées (35 024.86 €) et les frais afférents pour un montant total de 37 584.86 euros.

Cette somme a été remboursée et l'avocat sollicite la remise des intérêts non payés à ce jour soit 14 897.99 euros.

Le Conseil d'administration accepte la remise des intérêts dus par Monsieur PIERRE-CHARLES, compte tenu du remboursement des sommes dues au principal.

Membres en exercice : 25 membres

<u>Votes</u> : 16	Pour :	8
	Contre :	3
	Abstention(s) :	5

Délibération adoptée.

Visa du Président
Le Président
Jean PEETERS
Jean PEETERS



Document(s) en annexe au présent extrait :

Extrait transmis au Recteur, Chancelier des Universités le : 02 mars 2016

Document mis en ligne le : 02 mars 2016